ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

viticulteurs

Question au Gouvernement n° 2000

Texte de la question

CRISE VITICOLE

M. le président. La parole est à M. Robert Lecou, pour le groupe UMP.

M. Robert Lecou. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. Dominique Bussereau, ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité.

Monsieur le ministre, la viticulture française s'inscrit dans l'histoire et la culture de la France. Elle s'inscrit également dans son économie, et, s'il n'est pas besoin de rappeler l'importance de ces références, il est nécessaire en revanche de rappeler ici que ce secteur traverse une crise importante, notamment en Languedoc-Roussillon où les conséquences pourraient être graves, voire dramatiques.

Permettez-moi d'évoquer plus spécialement les problèmes que connaissent les vignerons de cette région. Depuis plus de vingt ans, ils répondent à l'attente des consommateurs et s'adaptent à la demande, sur des terres marquées historiquement par la monoculture vinicole. Ils ont procédé à des arrachages et se sont engagés sur la voie de la qualité : qualité de l'encépagement, de la vinification, des méthodes de gestion, recherche de résultats et réduction des rendements. Aujourd'hui, leurs efforts doivent être reconnus et soulignés.

Et ce n'est pas la dégustation, hier, en présence de nombreux collègues, d'un vin de l'Hérault qui infirmera ce constat, bien au contraire : j'ai pu constater avec quel plaisir certains découvraient ce merveilleux produit du Languedoc.

Malgré cette évolution réussie, la profession connaît aujourd'hui une crise. L'inquiétude gagne les viticulteurs, et le désespoir n'est pas loin.

Ma question est la suivante : après le Livre blanc sur la viticulture remis à M. le Premier ministre, après l'aménagement législatif sur les conditions de communication sur le vin, adopté à l'unanimité, après les premières assises " Vin, santé, vérité " de Béziers, auxquelles vous avez participé et qui se fondent sur la recherche de la vérité et de la modération, après votre réunion avec la filière vitivinicole du Languedoc-Roussillon, comment appréhendez-vous, monsieur le ministre, la situation de la viticulture du Languedoc-Roussillon et, plus largement, de la viticulture française ?

Quelles mesures le Gouvernement est-il en mesure de mettre en oeuvre, en accord avec la filière, pour préserver un marché intérieur fort qui doit être captif afin de favoriser les vins français sur les marchés extérieurs ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. Jean-Pierre Brard. I*n vino veritas !*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité.

M. Dominique Bussereau, m*inistre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité*. Monsieur le député, vous avez raison de le rappeler, une partie des vignobles français traverse actuellement une crise difficile, due à une surproduction dans certains cas, et dans d'autres cas à l'arrivée des concurrents sérieux que sont l'Australie, les États-Unis, le Chili et bien d'autres pays. Il nous appartient de traiter cette crise.

Le ministère de l'agriculture, après avoir reçu à plusieurs reprises la profession viticole, a pris le 31 janvier dernier un certain nombre de mesures au niveau national. Parmi ces mesures, certaines visent à restaurer la confiance,...

Un député du groupe socialiste. C'est raté !

M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité. Ce n'est pas ce que pensent les viticulteurs !
...comme la création, à la suite du rapport remis au Premier ministre, du conseil de modération ou encore, avec le concours du ministre de la santé, l'amélioration du dispositif de prévention et de communication.
D'autres mesures ont été prises pour aider les exploitants. Certaines, relatives à l'arrachage ou à la distillation, ont un caractère conjoncturel ; d'autres sont des mesures structurelles visant à favoriser les exportations. Nous devons maintenant appliquer ces mesures nationales dans chaque bassin viticole.
J'en viens à la situation du Languedoc-Roussillon. Il y a quelques jours, accompagné d'un certain nombre de vos collègues et de vous-même, je me suis rendu à Béziers pour y rencontrer les représentants de la profession afin de faire le point. Je les ai à nouveau reçus hier. Les mesures nationales seront bientôt appliquées dans le Languedoc-Roussillon. D'ailleurs, les circulaires sur les mesures conjoncturelles ont d'ores et déjà été adressées.
Nous allons porter nos efforts dans deux autres directions, d'abord en favorisant la rénovation les coopératives, qui jouent dans votre région un rôle de premier plan, ensuite en élaborant un contrat d'objectifs entre les pouvoirs publics et la filière du Languedoc-Roussillon. Comme vous le souhaitez, je recevrai le 18 avril les représentants de votre région afin de leur annoncer les mesures qu'avec votre concours nous prendrons en leur faveur. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : M. Robert Lecou
Circonscription : Hérault (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2000
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche
Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 mars 2005
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 24 mars 2005